

Procédure pour les candidats en 1^{ère} Année BTS :

❖ Tourisme

❖ N.D.R.C. (Négociation et Digitalisation de la Relation Client)

Mademoiselle, Monsieur,

Suite aux résultats sur le site **Parcoursup 2024**, Nous vous remercions d'avoir fait le choix définitif de poursuivre vos études en B.T.S. au lycée Jeanne d'Arc Saint-Ivy de Pontivy.

Il vous revient, sous 8 jours après votre confirmation sur le site Parcoursup, de :

- confirmer votre candidature en nous adressant ce dossier d'inscription avec un chèque de **111 euros à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc Saint-Ivy**. Cette somme ne sera pas remboursée en cas de désistement ou de départ en cours d'année. Cette somme viendra en déduction des frais de scolarité au mois de juin-juillet 2025.
- faire parvenir au secrétariat la photocopie du **relevé de notes obtenues au baccalauréat dès la publication des résultats ainsi que le bulletin du 3^{ème} trimestre ou du 2^{ème} semestre**.
- *Nous vous rappelons que l'admission en BTS sera définitive sous réserve de l'obtention du bac.*

Nous vous informons d'ors et déjà que la rentrée des BTS se fera le 02 septembre 2024. Un courrier suivra.

Si vous souhaitez une **place dans nos structures d'accueil en colocation ou en hébergement externalisé**, bien vouloir nous contacter au 02.97.25.01.69 ; tapez **2 puis 3** et demander **Mme LE TOHIC, la comptable**

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie de croire, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Directeur
M. HUELLOU

✂

Coupon à retourner au lycée Jeanne d'Arc.Saint-Ivy avec le dossier d'inscription complet
Site Saint-Ivy
29 rue Abbé Martin - BP 30019 - 56306 PONTIVY CEDEX

Mademoiselle, Monsieur :
confirme son inscription en 1^{ère} Année BTS :
avec un chèque de 111 € pour la rentrée 2024.

A Le

Signature du candidat

Signature du responsable légal